

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

CIRC 2023-99 - Règlementation de la circulation et du stationnement pendant la Crazy Pink Run le mercredi 18 octobre 2023

Le Maire de Maïche,
VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-1,
VU le Code de la Route,
VU l'avis favorable des services territoriaux d'aménagement en date du 03 octobre 2023,
CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement pendant la course d'obstacles organisée par la ville de Maïche dans le cadre de « Octobre Rose », manifestation qui permettra de sensibiliser la population au dépistage du cancer du sein et de récolter des fonds pour soutenir les associations de malades et les familles.

A R R E T E

Article 1 : La circulation sera interdite le mercredi 18 octobre 2023 à partir de 18h00 jusqu'à minuit afin de permettre le bon déroulement de la course d'obstacles « Crazy Pink Run » organisée par la ville de Maïche :

- **dans la totalité** des rues Montalembert, rue Guynemer, rue de Verdun
- **partiellement** pour les rues suivantes :
 - Rue du Général de Gaulle : devant le numéro 16 (BHV),
 - Rue du Belvédère : du carrefour avec la rue Montalembert au carrefour rue du Mont,
 - Rue du Mont : du carrefour avec la rue du Belvédère au carrefour avec la rue de Goule,
 - Rue de Goule : du carrefour rue du Mont Miroir au carrefour rue du Mont,
 - Rue Victor Hugo : du carrefour avec la rue du Mont au carrefour avec la rue Guynemer,
 - Rue Ste Anne : du carrefour des rues Montalembert et du Mont au carrefour des rues Guynemer et Helvétie,
 - Rue Mont Miroir : du carrefour des rues Ste Anne et Montalembert au carrefour rue de Goule.

Article 2 : Le stationnement sera interdit le mercredi 18 octobre 2023 à partir de 18h00 jusqu'à minuit dans les rues suivantes :

- rue Montalembert : sur sa totalité
- rue du Belvédère : du carrefour avec la rue Montalembert au carrefour rue du Mont
- rue du Mont : sur sa totalité
- rue Victor Hugo : du carrefour avec la rue du Mont au carrefour avec la rue Guynemer
- rue Ste Anne : du carrefour des rues Montalembert et du Mont au carrefour des rues Guynemer et Helvétie.

Publié sur le site internet le 05 octobre 2023

Ville de Maïche

Hôtel de Ville - rue du Général de Gaulle - BP 39 - 25210 Maïche

Tél. : 03 81 64 03 01 - Courriel : contact@mairie-maiche.fr

Article 3 : Le stationnement sera interdit sur le parking devant la Marpa et celui réglementé en zone bleue à l'angle du magasin AB Croc du mercredi 18 octobre à 12 heures au jeudi 19 octobre 2023 à 12h00.

Article 4 : A partir de 18h00 jusqu'au minuit la circulation des VL et PL venant de Damprichard et Charquemont en direction de Montbéliard sera déviée depuis le rond des Combes par la rue Saint-Michel puis au rond-point de la Croix Saint Marc par l'Avenue Maréchal Leclerc puis les rues Malseigne et Général de Gaulle.

Article 5 : A partir de 18h00 jusqu'au minuit la circulation des VL et PL venant de Montbéliard en direction de Damprichard et Charquemont sera déviée par les rues du Général de Gaulle, Avenue Leclerc puis par la rue St Michel depuis le rond-point de la Croix St Marc.

Article 6 : Les secours pourront entrer dans le périmètre de la manifestation depuis les rues de l'Europe, Sainte Anne et Général de Gaulle.

Article 7 : Les panneaux de déviation et les barrières seront déposés sur place par les services municipaux.

Article 8 : La gendarmerie et les gardiens de police sont chargés de veiller à l'exécution du présent arrêté.

Article 9 : Ampliation du présent arrêté sera affichée en Mairie et transmise à :

- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Maîche
- Madame la sous-préfète de Montbéliard,
- Madame la cheffe du STA Pontarlier,
- Messieurs les chefs des centres de secours de Maîche, Charquemont et Damprichard,
- Monsieur le responsable des services techniques de la ville,
- Monsieur le responsable du service de police municipale.

Maîche, le 5 octobre 2023

Le Maire,
Régis LIGIER

